

Informations de base

2014/2982(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Coûts éligibles à l'aide du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche en vue d'améliorer l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail des pêcheurs, de protéger et de restaurer la biodiversité et les écosystèmes marins, d'atténuer le changement climatique et d'améliorer l'efficacité énergétique des navires de pêche

Complétant [2011/0380\(COD\)](#)

Subject

3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur